

La note
de veille

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

France

> MOBILITÉ RÉSIDEN-
TIELLE
DES MÉNAGES IMMIGRÉS

Menée à partir de plus de 300 entretiens par deux équipes de chercheurs dans des sites de rénovation urbaine en Rhône-Alpes, Île-de-France, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Lorraine, une étude récemment réalisée par l'Union sociale pour l'habitat révèle **la banalisation des aspirations et des parcours résidentiels des ménages immigrés, qui sont semblables à ceux des autres ménages**. Les femmes, à l'exception de celles qui sont âgées et dépendantes de l'aide de leur mari ou de leurs enfants, seraient plus favorables à la mobilité que les hommes. Motivées par l'aspiration à un meilleur environnement pour leurs enfants, celles-ci se verraient opposer par les hommes des arguments économiques en défaveur d'une mobilité résidentielle : coût du déménagement, différences de loyers.

(Source : USH - Délégation à l'action professionnelle - mars 2006)

> SFR CRÉE UN STATUT
DE "COLLABORATEUR CITOYEN"

Le rapport "Boissonnat" avait imaginé d'insérer dans un "contrat d'activité" conclu entre un salarié et un collectif d'entreprises des congés d'utilité économique et sociale. L'entreprise de téléphonie mobile SFR l'a fait ! Elle vient en effet de créer un statut de "collaborateur citoyen" pour ses salariés en signant un accord d'entreprise qui reconnaît leur engagement au sein d'une association, en leur donnant la possibilité d'y consacrer jusqu'à 11 jours rémunérés par an. Il faut observer que c'est la première application en France, à cette échelle, des dispositions de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 sur le mécénat. **C'est également la première initiative activant, dans un accord d'entreprise, des dispositifs aussi divers que la fiscalité sur le mécénat, les règles du Code du travail sur le droit individuel à la formation (DIF) et la VAE, la RTT, la formation professionnelle et les congés.**

Europe

> EUROPE CONCRÈTE : FONDS
STRUCTURELS EUROPÉENS
ET NOUVEAU PORT DU HAVRE

L'inauguration du nouveau port du Havre, le 30 mars, fournit un exemple concret de la valeur ajoutée des fonds structurels. "Port 2000" est cofinancé à hauteur de **50 millions d'euros par le Fonds régional européen (FEDER, Objectif 2)** et de 140 millions d'euros par la Banque européenne d'investissement (BEI), pour un coût total de plus de 500 millions d'euros. Ces financements euro-

péens ont un effet de levier positif, qui favorise la réalisation du plus grand chantier maritime européen. L'accroissement du trafic conteneurs (via une extension portuaire spécialisée et le développement de la plate-forme multimodale existante) doit permettre au Havre d'améliorer sa compétitivité face à ses concurrents, notamment néerlandais. L'impact économique est de 2 500 emplois pérennes, dans un secteur représentant 10 % des emplois dans la région. L'aide communautaire pousse également le développement durable en soutenant la réhabilitation biologique de l'estuaire de la Seine.

> ALLEMAGNE : LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE D'INTERNET

L'Allemagne transpose la directive 2001/29/CE sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. En 2003, sous G. Schröder, Berlin avait opéré une transposition a minima, notamment en créant des sanctions pour offre de téléchargement illicite. Sous A. Merkel, le gouvernement fédéral vient d'adopter un texte complémentaire sur un certain nombre de points pour lesquels les pays membres conservent une marge d'interprétation. Cette fois, **l'un des principaux sujets du débat concerne les limitations en matière de copie privée**. Comme l'indique le ministère fédéral de la Justice, les nouvelles dispositions envisagées excluent du champ de la copie privée tout acte de téléchargement descendant (*download*) effectué sans l'autorisation des éventuels ayants droit. Ce projet suscite déjà de vives protestations, surtout dans la mouvance des Verts ; mais le vote au Parlement paraît néanmoins acquis, selon l'hebdomadaire *Die Zeit*.

> GAZ À EFFET DE SERRE : DES CHIFFRES INQUIÉTANTS

Selon les données publiées le 14 mars par l'Organisation météorologique mondiale (Nations unies), **les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont connu un nouveau pic en 2004**. Au total, le forçage radiatif de l'atmosphère s'est élevé de 20 % depuis 1990. Le dioxyde de carbone (CO₂) est responsable de 62 % de cette augmentation, causée pour 55 % par la combustion des énergies fossiles et, dans une moindre mesure, par la déforestation. Si l'on veut respecter les objectifs de Kyoto, cette nouvelle alerte souligne, une fois encore, l'urgence de l'application des mesures contraignantes du protocole par les grands pays émergents très forts consommateurs d'énergies fossiles. Elle met également en lumière l'importance des nouvelles technologies neutres en carbone que la politique énergétique communautaire veut promouvoir. (<http://www.wmo.ch/web/arep/gaw/ghg/ghg-bulletin-fr-03-06.pdf>)

> RÉFORME DE L'ÉDUCATION AUX ÉTATS-UNIS

Le *Center on Education Policy*, organisme indépendant, a rendu public le 28 mars son quatrième rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre de la loi "*No Child Left Behind*", qui fit l'objet en 2002 d'un consensus entre Démocrates et Républicains. Cette loi fixe en particulier comme objectif **l'atteinte d'ici 2014 d'un niveau satisfaisant en anglais et en mathématiques de tous les élèves de tous les groupes sociaux**. Des objectifs sont fixés annuellement et des sanctions peuvent être prises à l'égard des écoles qui ne les attei-

> ÉCOSSE : CONSULTATION NATIONALE SUR L'IMPACT DU VIEILLISSEMENT

Comme la plupart des régions d'Europe, l'Écosse est concernée par le phénomène du vieillissement de la population. D'ici au début du mois de juin prochain, ses citoyens peuvent prendre part à la consultation publique organisée par le gouvernement sur ce sujet en répondant à un questionnaire disponible sur Internet. Leurs points de vue sont sollicités sur les thèmes suivants : 1. contribution sociale des personnes âgées et opportunités du vieillissement ; 2. travail (au-delà de l'âge légal de la retraite, moyens d'amélioration du niveau des pensions) ; 3. services prioritaires pour les personnes âgées ; 4. santé et bien-être (vieillir en bonne santé) ; 5. sécurité et accessibilité du logement et des transports. Les principaux enseignements de cette consultation sortiront en juillet 2006 et **seront pris en compte dans la stratégie de développement économique et social** (publication fin 2006). (<http://www.scotland.gov.uk/consultations>)

gnent pas. Celles-ci peuvent aller jusqu'au remplacement du personnel et même à la fermeture de l'établissement, en passant par la mise en place obligatoire de tutorats ou de services d'éducation supplémentaires. Le rapport, extrêmement détaillé, fait le point des avancées et des initiatives menées localement pour se conformer aux objectifs nationaux. (<http://www.cep-dc.org/nclb/Year4/Press/>)

> INITIATIVE CONJOINTE DE L'OTAN ET D'ÉTATS DE L'UNION EUROPÉENNE POUR COMBLER LEURS DÉFICITS EN MOYENS DE TRANSPORT AÉRIEN

L'OTAN et certains États membres de l'Union européenne ont pris une initiative originale pour combler leur carence en moyens de projection aérienne, lacune dont souffre aussi l'Union européenne. L'Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN (NAMSA) a conclu le 23 mars un contrat assurant aux deux organisations et à leurs États membres la disposition d'avions gros porteurs russes ou ukrainiens AN-124. Ils seront gérés par le centre de coordination de l'OTAN à Eindhoven (Pays-Bas), qui est co-localisé avec l'*European Airlift Centre*. Si cette coopération semble porteuse d'une meilleure coordination des efforts de défense entre l'Union et l'OTAN, **elle devra cependant, pour tenir ses promesses, résister à la simultanéité d'opérations**. L'engagement de l'Union européenne en République Démocratique du Congo cet été et celui de l'OTAN au Darfour à partir de septembre pourront à cet égard constituer un test.

> RÉGULATION DU LOBBYING AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE : ÉCLAIRAGES DU DÉBAT

Le verdict du procès Abramoff (29 mars 2006) aux États-Unis arrive à point nommé pour donner un coup de projecteur sur le retard pris par le Livre Vert relatif à "L'initiative européenne sur la transparence". L'objectif de ce Livre Vert est d'améliorer la gouvernance au niveau communautaire, dont le lobbying constitue un point très sensible. La Commission européenne a conscience qu'un scandale similaire au niveau communautaire ruinerait ses tentatives d'accroître la confiance des citoyens européens dans les institutions et le système politique européens. Les partisans d'une réglementation plus stricte, espérant de cette concordance d'événements une nouvelle dynamique dans la réglementation du lobbying, s'interrogent donc sur les raisons du report de ce texte dont la parution, initialement prévue fin 2005, ne devrait intervenir qu'au courant du mois d'avril 2006.

Le lobbying européen en chiffres :

- environ 15 000 lobbyistes actifs pour 26 000 fonctionnaires de la Commission européenne
- 2 600 groupes d'intérêts ont une représentation permanente (voir graphique)
- près de 5 000 lobbyistes sont accrédités auprès du Parlement européen
- 1/5ème des groupes d'intérêts représenterait des intérêts civiques et 2/3 des intérêts privés
- une activité qui générerait entre 60 et 90 millions d'euros de résultats par an (contre 2 milliards de dollars aux États-Unis)

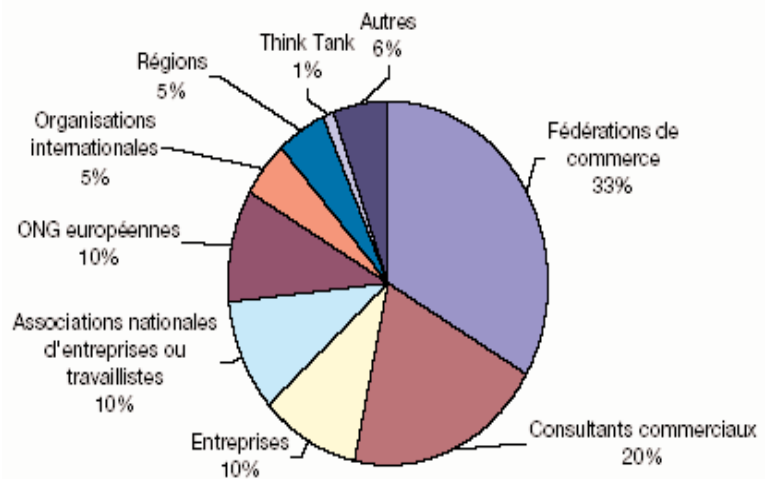
Au début de 2005, la Commission européenne avait semblé vouloir durcir sa position à l'égard des lobbies à la faveur du Livre Vert. Depuis, un **certain flottement tactique** semble prévaloir, qui pourrait s'expliquer de diverses façons :

- une hésitation à réglementer **les relations de la Commission avec les groupes de pression**, face à l'opposition ouverte de la part d'un certain nombre d'entre eux : la Commission risquerait d'y perdre sa ressource existentielle, l'expertise ;
- une difficulté à concilier un **cadre éthique global** avec les différents besoins des institutions communautaires, en fonction de leur rôle dans le processus décisionnel (cf. proposition en 2000 d'un accord interinstitutionnel pour l'établissement d'un comité de déontologie de la fonction publique) ;
- une application par la Commission de la tactique du **"scénario du pire"**. En l'espèce, il s'agit de

Si le lobbying américain est plus agressif, il est aussi plus professionnel et encadré. Le *Federal Regulation of Lobbying Act* (1946) et le *Lobbying Disclosure Act* (1995) prévoient notamment l'enregistrement obligatoire auprès des instances décisionnelles, la déclaration trimestrielle des activités de lobbying, dont la divulgation des noms des clients, et en cas d'infraction des amendes civiles pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars.

À la différence de Washington, le lobbying à Bruxelles, centré sur la recherche du consensus, ne fait pas l'objet d'un cadre réglementaire contraignant et cohérent. Le Parlement européen a, il est vrai, opté pour un certain nombre de mesures réglementaires de base, comme un système d'accréditation ("passes" permanents) et une certaine transparence sur les revenus des députés. Quant à la Commission, s'étant positionnée sur un créneau non politique, elle a jusqu'à présent misé sur l'autorégulation des lobbies.

La répartition des 2600 représentations permanentes



Graphique effectué d'après les chiffres du Parlement européen, 2003

demander aux groupes de pression de s'autoréguler de manière plus stricte. À défaut, une réglementation pouvant leur être plus défavorable, pourra être proposée par la Commission européenne.

Quelle que soit la tonalité finale de ce Livre Vert, il importe que la France soit présente dans ce débat. Au-delà du "lobbying des affaires" qui fait l'objet de la discussion actuelle, émerge la question du "lobbying des idées" véhiculé par les *think tanks* ou académiques, dont certains endossent le rôle d'experts. S'il est nécessaire de donner à la Commission européenne "un deuxième souffle intellectuel", il est d'autant plus important que **la France se positionne et soit présente dans le "paysage des idées"** à Bruxelles, afin qu'elle ne connaisse pas, dans ce chantier, le même retard que dans le lobbying des affaires.

> "LA BULGARIE, TERRE D'EUROPE"

Lors d'une conférence de la Fondation Robert-Schuman sur "Bulgarie, Terre d'Europe" le 22 mars, l'ancien Premier ministre Simeon de Saxe-Cobourg-Gotha a réaffirmé sa confiance dans une "réunification" (et non un "élargissement") de l'Europe par l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, prévue au 1^{er} janvier 2007. Les Bulgares se réclament du libéralisme et la lutte contre la corruption est une priorité nationale : l'orateur a souligné qu'il n'y a pas de risque d'exportation du phénomène et que la Bulgarie est au contraire **une force stabilisatrice dans le "sud-est de l'Europe"** (terme préféré aux Balkans). Elle n'a pas connu de guerre religieuse et a su à la fois assurer une cohabitation ethnique et créer des liens avec ses grands voisins (Turquie et Russie). Elle est, de plus, consciente d'être un "État frontière" aux confins d'un ensemble, avec des responsabilités particulières. En filigrane de ce discours engagé, la question des frontières externes revient sur le devant de la scène communautaire.

> IMPACT NÉGATIF DE L'IMMIGRATION SUR L'INSÉCURITÉ AUX ÉTATS-UNIS

À partir d'une double étude sur l'immigration aux États-Unis, Robert Sampson, professeur de criminologie à l'université Harvard, parvient à des résultats empiriques inattendus. L'évolution de l'immigration aurait une incidence négative sur celle des crimes et des délits. Tout d'abord, à partir d'une enquête sur les Américains hispaniques, il constate que la nouvelle génération d'arrivants hispaniques est moins violente que la population blanche ou noire. La raison avancée pour expliquer ce phénomène est l'importance du soutien de la communauté hispanique aux nouveaux arrivants.

Une macro-analyse vient confirmer cette observation. Depuis les quinze dernières années, l'évolution des crimes et des délits est fonction inverse de l'évolution de l'immigration. Conclusion de l'auteur : "**si nous voulons continuer à faire diminuer le crime, la fermeture des frontières n'est pas une réponse adaptée**".

(<http://www.wjh.harvard.edu/soc/faculty/sampson/>)

> DIDIER RAOULT, "LES NOUVEAUX RISQUES INFECTIEUX. GRIPPE AVIAIRE, SRAS, ET APRÈS ?", PARIS, ÉDITIONS LIGNES DE REPÈRES, NOVEMBRE 2005, 271 p.

Les maladies infectieuses – la plus grande cause de mortalité dans l'histoire humaine – reflètent nos modes de vie. Avec une formule élégante ("l'inattendu doit être attendu avec beaucoup de vigilance"), le professeur de médecine Didier Raoult prône un "devoir de vigilance". Les récents débats et émois relatifs aux épidémies, épizooties et pandémies ont permis le réveil des populations et des autorités. Néanmoins, si les risques sont réels, la paranoïa ne saurait être de mise. Face au bioterrorisme ou à l'évolution naturelle des micro-organismes, **la science, le bon sens et l'hygiène doivent d'abord être mobilisés**. C'est par la vigilance que les maladies infectieuses seront mieux connues et mieux traitées. Pour des politiques préventives efficaces, Didier Raoult plaide pour quatre priorités à l'échelle internationale : 1. la lutte pour l'accès de tous à une eau propre ; 2. le renforcement des consignes d'hygiène de base (dont le lavage des mains) ; 3. la généralisation des politiques vaccinales ; 4. un dispositif optimisé de détection des infections dans le monde.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

